Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Fiche synthétique

Commune de LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement.

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **060174** du **07/02/2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel **oui** X **non**

aléa			date
Inondation (I)		**approuvé**	**20 décembre 2000**

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet
- rapport de présentation du PPR I.	

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologique **oui** **non** X

effet		date

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **Ia** zone **Ib** zone **II** zone **III** **Non** X (zone **0**)

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- copie du zonage règlementaire du PPR I en date du 20 décembre 2000 : 1 page A3.

Date d'élaboration de la présente fiche : **19 janvier 2006**